



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

RÉINVESTISSEMENT DANS LE RÉSEAU DES CÉGEPS

Le point de vue des étudiantes et des étudiants

**6 Septembre 2006
Montréal**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Analyse et rédaction :

Étienne Hudon-Gagnon, Président
Benoît Bhérier-Simard, Coordonnateur à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ
3449 Saint-Denis, suite 1
Montréal, Québec, H2X 3L1
Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-3329
Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Le 8 Août dernier, le Ministre de l'éducation, du loisir et du sport annonçait un investissement de 320 M\$ pour l'éducation post-secondaire au Québec. De ce montant, 80 M\$ doivent aller dans le réseau des cégeps sur 3 ans. Tout en saluant l'initiative du gouvernement provincial, la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ) tient à répéter encore une fois que ces sommes sont insuffisantes pour que le réseau assume pleinement sa mission, qui est d'éduquer des jeunes autant académiquement, socialement que personnellement. Depuis trop longtemps, le réseau des cégeps a été laissé à la merci d'ajustements dommageables découlant des compressions effectuées. Avec ces sommes, nous pourrions aider certains secteurs de l'instruction collégiale qui ont été laissés de côté. Présentement, il y a des priorités d'investissement que le gouvernement et les administrations de cégeps ne peuvent pas ignorer.

En 1997, lors de l'atteinte du déficit zéro budgétaire, le réseau des cégeps a souffert des compressions notamment à cause de la diminution des transferts fédéraux en éducation. Depuis ce temps, aucun effort n'a été fait pour rectifier le tir. Plusieurs collèges ont dû piger à gauche et à droite pour pallier au manque d'argent dans des domaines comme l'énergie ou les bâtiments. Plusieurs champs d'investissement ont donc souffert dans les cégeps, mais certains affectent plus directement les étudiantes et les étudiants : l'encadrement scolaire, les services aux étudiantes et aux étudiants ainsi que les services psychosociaux. Les priorités sur lesquelles le gouvernement doit s'attarder avec les sommes mises sur la table sont donc des secteurs qui ont eu et auront un impact direct sur les étudiantes et les étudiants.

Depuis plusieurs années, on assiste à une multiplication des frais champignons sur les services offerts aux étudiantes et aux étudiants à travers le réseau collégial. Ces frais, qui varient entre 5\$ et 25\$, sont fixés pour des services comme une modification d'horaire ou une attestation d'étude. Ces frais sont des illustrations des impacts de ce manque de financement. Les services aux étudiantes et aux étudiants incluent le service de placement, les activités socioculturelles, la bibliothèque ainsi que tout ce qui concerne l'aide à la réussite. Selon la FECQ, les services aux étudiantes et aux étudiants devront recevoir une partie des nouvelles sommes.

Un autre volet où le Ministre doit investir est au niveau de l'orientation et du support aux étudiantes et aux étudiants. Il devient de plus en plus compliqué de rencontrer son API (Aide Pédagogique Individuel). L'accès à cet encadrement est essentiel pour la réussite et à la persévérance des étudiantes et des étudiants qui fréquentent les collèges d'enseignement du Québec. Il en va de même pour les services d'orientation scolaire.

Également, le gouvernement et les gestionnaires de nos cégeps doivent intervenir au niveau de la santé psychologique des étudiantes et des étudiants. Selon l'Institut national de la santé publique du Québec, 28,2 % de la population de 15 à 24 ans se situait dans la catégorie élevée de détresse psychologique en 1998. Ce taux anormalement élevé traduit, entre autres, une tendance sociétale à la surcharge de travail et au stress quotidien. Il est inacceptable dans ces conditions que, dans la majorité des cégeps, il n'y ait qu'une ou qu'un psychologue temps partiel (souvent 1 journée par semaine) et que la liste d'attente pour une consultation soit interminable.

Le dernier sujet que les étudiantes et les étudiants de la FECQ ont identifié comme étant prioritaire est la diminution du ratio professeurs/étudiants. Il est indéniable que ce ratio a un impact direct sur la réussite des étudiantes et des étudiants. La tendance actuelle est à l'augmentation de ce ratio, les enseignantes et les enseignants partant à la retraite n'étant pas systématiquement remplacés par de nouvelles et de nouveaux. Même si le taux de diplomation augmente depuis 1994, la réussite devrait toujours rester une préoccupation pour le Ministère et le réseau des cégeps.

En conclusion, bien que, en raison principalement du court délai depuis cet investissement surprise, les montants exacts nécessaires aux différents secteurs mentionnés ci-dessus ne soient pas inscrits, il est impératif que tout réinvestissement dans le réseau se fasse d'abord dans une optique d'amélioration directe de la qualité de l'éducation. La FECQ tient à rappeler la mission des cégeps : préparer les jeunes pour l'avenir qui les attend. Le réseau collégial constitue une étape de base dans l'éducation des citoyennes et des citoyens du Québec. Il est du devoir du Ministère et de la société de protéger, de promouvoir et de surtout d'encourager les jeunes à fréquenter ce réseau qui a déjà fait ses preuves.